



DECISION MUNICIPALE N° 001/DM/CKY/SIGAM/CAB/2026 DU 19 FEVRIER 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION N°001/DCE/CKY/SIGAM/CIPM/2026 DU 09 JANVIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MADAN, DE PORTEE (10 ML) SUR LE TRONCON DE ROUTE BONECK - KIBOUM ET L'AMENAGEMENT DE 8KM DES VOIES D'ACCES (LOT 1) ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE BOBORONG DE PORTEE (8 ML) SUR LE TRONCON DE ROUTE DIODARE - LALL ET L'AMENAGEMENT DE 7KM DES VOIES D'ACCES (LOT 2), SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°00094/I/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH DU 08 JANVIER 2026 DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM & INOUBOU, REGION DU CENTRE

FINANCEMENT : MINTP EXERCICE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu la Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instruction relative à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi, et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu la lettre d'accord de financement N° 9067/L/MINTP/SG/DAG-DOA-DPPN/CCEP du 29 octobre 2025
Vu la lettre N°00094/I/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/ASH du 08 janvier 2026 autorisant le gré à gré.
Vu les nécessités de service et les disponibilités budgétaires ;
Vu la proposition d'attribution du marché du 18 février 2026 du comité Ad Hoc d'analyse des offres ;
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire de lots des marchés susmentionnés :

N° lot	Entreprise	Montant de l'offre HTVA (FCFA)	Montant l'offre TTC (FCFA)	Délai d'exécution
Lot 1	EBERG SARL Tél : 222 21 80 11	104 158 000	124 208 415	05 mois
Lot 2	EBERG SARL Tél : 222 21 80 11	104 152 195	124 201 493	05 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :
- PREFET/MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- DDMINTP/MI ;
- Intéressé ;
- Archives/Chrono.

Kon-Yambetta, le 19 février 2026
Le Maire de Commune de Kon-Yambetta
Autorité Contractante)

Mme ETEME Ursule épouse ARROYE BETOU